ı

1<sup>ER</sup> JUILLET 2021



- disponible en agence Vitalis, en agence mobile ou sur l'e-boutique Vitalis
  - support facturé 2,50€
- rechargeable en agence, sur l'e-boutique, aux Distributeurs Automatiques et chez certains Relais Vitalis.

#### LE BILLET VPASS:



• disponible et rechargeable en agence Vitalis, en agence mobile, aux Distributeurs Automatiques, chez les dépositaires et sur l'application mobile

28 ANS ET +

# Les **abonnements**

PRENDRE LE BUS

Le prix de l'abonnement annuel peut être réduit selon le Quotient Familial (QF)

ANNUELS*  Des tarifs selon les revenus	<b>QF</b> ≤ <b>500</b> et titulaires carte mobilité inclusion invalidité ≥ 80%
	500 < <b>QF</b> ≤ 600
	600 < <b>QF</b> ≤ 750
	750 < <mark>QF</mark> ≤ 1000
	<b>QF</b> >1000
MENSUELS	Vpass module
	(( nn ))
	9

\* Les abonnements annuels sont payables en 1 ou 10 fois (1 règlement comptant + 9 prélèvements. Fournir un Relevé d'Identité Bancaire. Indisponible au Distributeur Automatique)

3-10 18-27 **Salariés** ANS ANS ANŠ ANŠ **Abonnés** ét. Écomo-biles TER/CAR 29€ G 75€ R 29€ A 120€ т 150€ 120€ u 200€ 400€ 300€ 340 € Ť 10€ 21€ 27 € 40 € 30 € 12€ 23 € 29€ 42 € 32 €

Ces tarifs ne nécessitent aucune étude des droits



L'accès à ces tarifs nécessite une étude des droits

34 €

36€





L'achat d'un abonnement **annuel** à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans bénéficie d'une remise de 50%

# es voyages

	à bord	voyage	voyages	voyages
Achat avec billet	2€	1,70€	6,30 €	11,30€
Rechargement (sur billet ou carte)	alis	1,40 €	6€	11 €
Billet numérique		1,50€	6,50€	12€
-				

## Pour bénéficier de tarifs réduits. rendez-vous:

> sur mesdemarches.grandpoitiers.fr > à la mairie de votre domicile

#### muni de :

> votre justificatif de domicile dans Grand Poitiers.

> votre attestation de quotient familial ou de paiement établie par la CAF, datant de moins de 3 mois, ou votre Avis d'imposition

> pour les 18-27 ans : votre avis d'imposition si vous êtes autonome fiscalement, sinon celui de vos parents.

# Barèmes des indemnités forfaitaires exigibles des voyageurs en infraction tarifaire

	Absence de titre de transport valable	Autres infractions et dégradations(3)		
PAIEMENT IMMÉDIAT LIBÉRATOIRE(1)	45€	140€		
PAIEMENT DANS LES 7 JOURS CALENDAIRES	50€	140€		
PAIEMENT AU-DELÀ DES 7 JOURS CALENDAIRES	<b>90€</b> (dont frais de dossier 40€)	140€		
PAIEMENT AU-DELÀ DE 3 MOIS(2)	180€	375€		

Code de Procédure Pénale - Code des Transports

(1) À DÉFAUT DE PAIEMENT IMMEDIAT, l'agent de contrôle est habilité à recueillir et relever les noms, prénoms et adresse du voyageur en infraction, ainsi qu'une pièce justificative to purificative de l'identité. Le voyageur en infraction, ainsi qu'une pièce justificative de l'identité. Le voyageur devra alors s'acquitter dans les 3 jours de l'indemnité forfaitaire dont il est redevable. (2) Le NON-PAIEMENT à la RTP de toute indemnité forfaitaire dans un délai de 3 mois ENTRAINE le transfert du procès verbal au PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE qui fait procéder au recouvrement par le Trésor Public d'une INDEMINITE FORFAITAIRE. (3) Cette contravention de 4º classe est établie pour les infractions suivantes : usage injustifié d'un dispositif d'alarme, dégradation du matériel, violation d'interdiction de fumer ou de cracher, obstacle à la fermeture des portes, montée ou descente irrégulière par les fenêtres, perturbation du service, refus de se soumettre à un contrôle de titre, insultes et menaces, irrespect de la réglementation sanitaire.







### **Handibus**

Tarification générale du réseau. La demande d'accès au service est disponible sur le site vitalis-poitiers.fr ou en agence